AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2159
FR0000131757-FS0905

19 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERAMET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2017, la société de droit italien Intesa SanPaolo S.p.A. (Piazza San Carlo 156, Turin, Italie) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 septembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société ERAMET et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ERAMET dans le cadre d'un placement privé (« *accelerated book building* »).